

1984

## Règle et Esprit

Félix Giles

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/cahiers-spiritains>

---

### Recommended Citation

Giles, F. (1984). Règle et Esprit. *Cahiers Spiritains*, 18 (18). Retrieved from <https://dsc.duq.edu/cahiers-spiritains/vol18/iss18/13>

This Article is brought to you for free and open access by the Spiritan Collection at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Cahiers Spiritains by an authorized editor of Duquesne Scholarship Collection.

## REGLE ET ESPRIT

« *La lettre tue mais l'Esprit vivifie* » (II Cor 3.6)

Saint Augustin commente : « par la lettre, on entend toute l'Écriture et même tous les préceptes moraux qui sont renfermés dans l'Évangile ». Saint Thomas ajoute : « par conséquent, la lettre de l'Évangile tuerait si l'on n'avait intérieurement la grâce qui guérit » (I-II 106, 1). Les deux docteurs de l'Église rappellent que la grâce, l'Esprit sont à l'origine de la véritable liberté chrétienne.

Ainsi, l'homme chrétien est appelé tout ensemble à l'amour et à la liberté. « Il est affranchi de la loi en tant même que loi, c'est-à-dire, en tant que contrainte extérieure par rapport à l'amour exigeant mis par le Saint-Esprit dans le cœur » (Yves Congar).

« *La loi de l'Esprit* » (Rom 8.2)

Saint Paul parle non d'un esprit de la loi, mais de la loi de l'Esprit. Il pense à la Loi qui n'est autre que l'Esprit-Saint. Nous sommes habités par un dynamisme nouveau, l'Amour, l'Esprit-Saint, qui nous conduit à l'accomplissement du précepte de la charité qui résume la volonté de Dieu (Rom 13.10). « Le fruit de l'Esprit est amour » (Gal 5.22). « Si l'Esprit vous anime, vous n'êtes plus sous la loi » (Gal 5.18).

L'expression « loi de l'Esprit » s'inspire de deux textes de l'Ancien Testament dont l'un évoque la loi nouvelle et l'autre le don de l'Esprit. C'est comme une première esquisse de l'Évangile de la grâce : « moi, Yahvé, je mettrai ma loi au fond de leur être et je l'écrirai sur leur cœur. Je serai leur Dieu et eux seront mon peuple » (Jér 31.33) ; « moi, Yahvé, je mettrai mon Esprit en vous et je ferai que vous marchiez selon mes lois et que vous observiez mes coutumes » (Ez 36.27).

Le raccourci paulinien « loi de l'Esprit » est impressionnant : la Loi nouvelle annoncée par Jérémie n'est autre que le don de l'Esprit promis par Dieu dans l'oracle d'Ezéchiel.

« *Aime et fais ce que tu veux* » (S. Augustin)

Aimé de cet Amour versé par l'Esprit-Saint dans ton cœur, et c'est porté par Lui que tu seras fidèle à la volonté du Seigneur. « Je fais toujours ma volonté », disait Thérèse de Lisieux : parce qu'elle se laissait guider par l'Esprit, sa volonté ne cherchait rien en dehors du Bon Plaisir de Dieu.

La règle, qui explicite pour nous la voie radicale de l'Évangile, balise notre route de sainteté. Le nouveau texte sollicite une nouvelle fidélité, comme la retouche d'une partition musicale appelle une exécution nouvelle. Mais nous savons que la sainteté vécue compte plus que les appels à la sainteté, comme la musique chantée l'emporte sur la musique notée. C'est l'Esprit, qui est l'Amour, qui porte le cœur à l'authentique fidélité.

O divin Esprit, je veux être devant vous comme une plume légère afin que votre souffle m'emporte où il veut et que je n'y apporte jamais la moindre résistance.

(François Libermann, *Commentaire de S. Jean*, p. 89)

Felix Gils, Cssp.  
Belgique, septembre 1984